

	Situation au 31 décembre N Montant global exprimé en millions d'euros (M€)	Situation au 31 décembre N exprimé en nombre de contrats concernés	Montant global réglé aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock identifié au 31 décembre (N-1) en millions d'euros (M€)	Montant global réglé aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock identifié au 31 décembre (N-1) en pourcentage (%)	Nombre total de contrats réglés aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock de contrats identifié au 31 décembre (N-1) en nombre de contrats	Nombre total de contrats réglés aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock de contrats identifié au 31 décembre (N-1) en pourcentage (%)
Capitaux décès non réglés des contrats d'assurance-vie, hors contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits dans le cadre de l'entreprise						
Montant total des capitaux décès non réglés depuis plus d'un an à compter de la connaissance du décès	20,7	1076	7,0	44	578	49
Capitaux termes des contrats d'assurance-vie, hors contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits par une entreprise						
Montant total des capitaux échus/prestations non réglées depuis plus de six mois à compter de l'arrivée du terme	0,9	294	0,8	66	173	50
Bons et contrats de capitalisation						
Montant total des capitaux échus non réglés depuis plus de six mois à compter de l'arrivée du terme (nominatifs)	0,03	6	0,01	21	1	14
Montant total des capitaux échus non réglés depuis plus de six mois à compter de l'arrivée du terme (au porteur)	4,3	119	0,3	7	18	13
Contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits par une entreprise						
Capitaux décès non réglés depuis plus d'un an à compter de la connaissance du décès						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 62 ans	0,49	4	0	0	0	0
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 65 ans	0,24	2	0	0	0	0
Contrats collectifs à adhésion facultative						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 62 ans	13,26	1325	0	0	0	0
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 65 ans	6,39	582	0	0	0	0